



Ouverture dominicale des commerces de détails à Marseille du 30 juillet au 27 août 2023 inclus

Christophe Mirmand, préfet des Bouches-du-Rhône, a décidé, sur demande d'organisations professionnelles, d'autoriser l'ouverture dominicale des commerces de détail qui ne bénéficient pas déjà d'une telle autorisation, du 30 juillet au 27 août inclus à Marseille.

Cette ouverture se fera dans le respect des droits et compensation, pour les salariés, prévus par le code du travail et précisés par l'arrêté préfectoral publié le 28 juillet 2023 au RAA.

Cette ouverture dominicale a pour objet de permettre de compenser les baisses d'activité et de chiffres d'affaires subis durant les violences urbaines qui ont conduit à des fermetures préventives et/ou prématurées des commerces durant la période des soldes d'été.